

N'hésitez pas à contacter les Elus.es du Comité Social et Economique d'Etablissement Afpa Centre-Val de Loire et vos Représentants.es de Proximité **FO** qui répondront à vos demandes.

Pour toute information en région : ✉ FO.AFPA.CVL@afpa.fr

Réunion plénière du CSE.E Centre-Val de Loire FEVRIER 2023

Elu(e)s présent(e)s pour la délégation FO

Patrick HERMAS RS/DSR - Isabelle KINDERF MAZABRAUD Secrétaire CSEE/ DSR
Nadia Buffet - Alain LHUILLIER- Cédric GASNIER - Nicolas GUILLOIS

RÉFORME DES RETRAITES, C'EST NON !

Pas de recul de l'âge
légal de départ

Ni allongement de
la durée de cotisations

Maintien de tous
les régimes



LE 7 MARS ... EN GREVE ET DANS LA RUE

RÉFORME DES RETRAITES
MOBILISONS-NOUS !

<https://www.change.org/p/retraites-non-%C3%A0-cette-r%C3%A9forme-injuste-et-brutale-reformesdesretraites>

1 067 372 ont signé.

✓ PV

Approbation du PV du CSE-E ordinaire du 17 janvier à l'unanimité

Désignation Représentant (e) de Proximité Chartres

Dany REUILLON est désigné RP Chartres

✓ Organisation CSE.E CDVL 2023

Janvier	Mardi 17	Juillet	Mardi 18
Février	Mardi 21	Aout	Mardi 22
Mars	Mardi 21	Septembre	Mardi 19
Avril	Mardi 18	Octobre	Mardi 17
Mai	Mardi 16	Novembre	Mardi 21
Juin	Mardi 20	Décembre	Mercredi 13

Informations de la Direction : DEPART DE LA DIRECTRICE DE CHARTRES

La Présidente : en préambule je tenais à vous informer du départ de la directrice de Chartres suite au plan d'action que nous avons mis en place. La Directrice nous dit à plusieurs fois ne pouvoir être la bonne personne pour avoir l'énergie pour suivre ce plan d'action et les 14 points d'action que nous mettons en place dans le suivi du centre de Chartres suite l'enquête.

Elle nous l'a reformulé une dernière fois en nous disant qu'elle n'avait pas l'énergie malgré tout ce qu'elle avait pu mettre en place à Chartres depuis les 10 ans. Elle nous a fait part qu'elle n'était plus en phase avec ce qu'on demandait à l'AFPA, et qu'elle désirait partir. Elle part, le 28 février.

Nous allons afficher un poste de remplacement dès la semaine prochaine. Dans l'intervalle nous avons donc demandé à la Directrice Régionale du Développement de prendre la direction par intérim du centre de Chartres, appuyée par toute l'équipe régionale qui viendra en appui aux lignes métier.

Le départ de la directrice n'annule en rien le plans d'actions qui a été mis en place, tout perdure.

La DRH : nous continuons le plan d'action. L'intérim sera assuré par la DRD, avec la direction régionale en support, c'est à dire que le RGS sera accompagné sous pilotage du Directeur Régional Finance Gestion et Services par exemple. Le déploiement de la campagne des entretiens annuels sera sous ma responsabilité. Mais c'était aussi une mesure du plan d'action et du coup, je serai encore plus présente sur le déploiement de cette campagne.

Pour le recrutement d'une nouvelle direction, on attend que les éléments de procédures soient stabilisés. Après, il y aura une publication de poste. Vu que c'est une classe 14, c'est la Direction Générale qui recrute. Ils ont dans le viseur ce poste là. Il y a des candidatures en ce moment sur d'autres postes, des mobilités qui sont envisageables. Mais, c'est déjà clairement dans les tuyaux de la direction générale et ils sont en train de sourcer.

FO

Pour la délégation **FO**, le départ de la Directrice de Chartres ne peut à lui seul rétablir la situation de ce centre. Comme l'enquête l'a bien fait ressortir, cela est bien dû aux conséquences d'un ensemble de comportements nocifs et de dysfonctionnements. Cette situation ne repose aucunement sur les épaules que d'une seule personne.

Nous serons attentifs à ce que le plan d'actions soit bien tangible et les améliorations attendues mesurées avec vigilance.

Il sera aussi important à ce que l'intérim de la DRD ne perdure pas et ne vienne pas mettre à mal l'énergie déployée pour accroître les résultats du développement.

Saturation des dispositifs

Taux de recrutements stagiaires depuis janvier 2023

A ce jour, le taux de recrutement est de 24% pour le marché Conseil Régional (Demandeurs d'Emploi). Soit le double qu'en 2022 sur la même période.



- **Dispositif AFEST (Action de Formation en Situation de Travail) :**

A l'instar de 2022, les commandes 2023 démarrent fort et confortent l'Afpa CVdL en 1^{ère} place au niveau national sur ce dispositif.

Point marché Pôle Emploi AFEST

AFEST 2022

- ☐ 142 000 Euros de CA
- ☐ 48 entreprises visitées
- ☐ 84 commandes

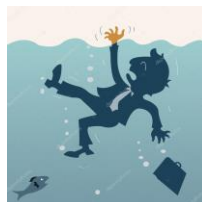
AFEST 2023

- ☐ 22 commandes : 18 (1) – 28 (5) – 36 (8) – 37 (3) – 41 (1) – 45 (4)

FO

Génial ! Mais... la délégation **FO** reste vigilante quant à la gestion des ressources humaines sur ce dispositif. Que des formateurs(trices) en CDD soient sollicités sur leur temps soi-disant « libres », nous inquiète...

Comprenez sous le terme « temps libre », les suivis de PE, la préparation des plateaux techniques, Métis, la gestion administrative, l'accompagnement des stagiaires, les congés, les perfectionnements ... etc.



Si la direction veut d'ailleurs doubler la durée des temps asynchrones sur les parcours en multi modalités (objectif « MpM » : 6000 heures en 2023), elle ne se cache pas que c'est bien pour dégager du temps de « disponibilité » pour les formateurs(trices), temps qui sera affecté, en outre, à l'AFEST.

La productivité à tout prix à ses limites et ne doit pas affecter outre mesure la qualité de nos formations en présentiel.

- **Prépa compétences**

Objectif 2023 : 1800 parcours (équivalent à 2022)

7% réalisés au 13 /02

- **Promo 16-18**

Objectif 2023 : 600 parcours : Objectifs 2023 doublés par rapport aux réalisés 2022

6 % réalisés au 13/02

2023

Mise à jour : 13/02/2023				
PROMO 16-18				
CENTRE	OBJECTIF	REALISE	Taux atteinte objectif	reste à réaliser
Bourges	130	2	2%	128
Chartres	80	1	1%	79
Orléans Olivet	140	15	11%	125
Tours St Symphorien	140	10	7%	130
Châteauroux	110	7	6%	103
TOTAL	600	35	6%	565

2022

Mise à jour : 10/01/2023					
PROMO 16-18					
CENTRE	OBJECTIF	REALISE	Taux atteinte objectif	reste à réaliser	OBJECTIF au 1er Janvier
Blois	12	12	100%	0	20
Bourges	55	58	105%	-3	30
Chartres	30	26	87%	4	30
Montargis	0	0	/	0	0
Orléans Olivet	70	84	120%	-14	50
Tours St Symphorien	60	76	127%	-16	50
Châteauroux	45	45	100%	0	30
TOTAL	272	301	111%	-29	210

FO

Pour la délégation **FO**, ces objectifs validés par les directions de centre sont très ambitieux. La réussite de la polyvalence des RH envisagée sur ses dispositifs doit absolument passer par des perfectionnements des équipes aux différents accompagnements mis en place, aux différents profils des publics accueillis sur ces dispositifs.

Nous rappelons que l'accompagnement n'est pas singulier mais bien pluriel et que les approches en sont multiples et bien distinctes suivant les dispositifs.

N'en oublions pas l'accompagnement des parcours stagiaires en formation qualifiantes... !!!

- **HOPE**

Les parcours engagés devraient courir jusqu'en avril ou juin 2023

La poursuite du dispositif sera décidée en mars.

- **VISAS**

Le démarrage des visas Parcours + est étalé sur 2023

Tableau des ventes au 10 février 2023
Marché des entreprises tous secteurs
541 951€

Grande région	Ventes Moca	ventes sirc	Ventes totales
Centre-Val de Loire	236 474,69	305 477,03	541 951,72 €
Total	236 474,69	305 477,03	541 951,72 €

↑
**Cohabitation
 de SIRC
 &
 MOCA**

Financiers	Ventes totales
Alternance	164 576,81 €
585 - Apprentissage	92 289,01 €
570 - Alternance part OPCO	60 315,60 €
580 - Alternance part entreprises	11 972,20 €
Plan de développement des compétences	137 817,49 €
660 - Plan de développement des compétences part entreprises	132 729,49 €
690 - Entreprises autres hors formation	5 088,00 €
Individu salarié (orientation, formation, accompagnement)	134 621,24 €
531 - Financement par l'individu salarié - formation et autres prestations	134 621,24 €
PTP - Plan de Transition Professionnelle	78 390,13 €
610 - PTP part OPCO	78 290,13 €
600 - PTP part bénéficiaires	100,00 €
CPF	17 446,05 €
572 - DIF - Entreprises	17 446,05 €
Agents publics et assimilés	9 100,00 €
540 - Agents Publics & Assimilés	9 100,00 €
Total	541 951,72 €



En augmentation quotidienne.
Au 21 février les ventes s'élèvent à 745 000€

RAPPEL OBJECTIFS DES VENTES 2023

	TOTAL REGION				Révision 2022 définitive	Budget 2023	Taux d'attrition budget/ventes	Objectifs de ventes 2023
	K€	Réalisé 2021	Budget 2022					
Marchés publics FILIALE ACCES A L'EMPLOI	Conseil Régional	12 819	15 000	14 368	14 597	104%	15 181	
	Pôle Emploi formation	881	650	210	285	142%	405	
	Pôle Emploi prestations	0	0	100	85	142%	121	
	LADOM	89	265	52	30	106%	32	
	TOTAL Marchés publics	12 908	15 915	14 730	14 997		15 738	
Marché des individus FILIALE ENTREPRISE	CPF	75	250	110	222	108%	240	
	CPF de Transition/PTP	453	850	502	691	104%	719	
	TOTAL Marché des individus	528	1 100	612	913		958	
Marché des entreprises FILIALE ENTREPRISE	Agents Publics	164	160	169	205	107%	219	
	Alternance	311	665	324	450	129%	581	
	Apprentissage	324	710	265	622	129%	802	
	Plan de développement des Compétences	740	1 080	675	783	112%	877	
	Défense mobilité	84	126	86	129	106%	137	
	PRO A	30	35	15	15	134%	20	
	POEC	122	0	93	245	105%	257	
	POEI	0	470	305	395	100%	395	
TOTAL Marché des entreprises	1 775	3 246	1 932	2 844		3 288		
ENTREPRISES ET INDIVIDUS	2 303	4 346	2 544	3 757		4 247		
TOTAL GRANDS FINANCEURS	15 211	20 261	17 274	18 754		19 985		

- Quelles sont les avancées des travaux de diagnostics économiques ?

Le DC rencontre les salariés un par un pour explorer les pistes de développement économique.

Rencontre avec Conseil Régional, la préfecture, etc., pour cerner le territoire et rassurer nos partenaires, en particulier le CFA.

L'équipe de direction doit également analyser la concurrence et chaque formation sera également analysée économiquement pour voir ce qui est rentable et ce qui ne l'est pas.

Par exemple, la formation Ouvrier de Production Horticole est annulée dès maintenant, faute de plateau technique et de matériel au bénéfice du CFPPA qui lui a le matériel adéquate.

Les formateurs ayant des périodes sans formation et sans stagiaires seront accompagnés afin de gagner en polyvalence pour qu'ils puissent intervenir sur d'autres dispositifs, de type MNSP où l'AFEST par exemple.

FO

FO sera très vigilant à ce que le personnel de Blois soit strictement traité de la même manière que l'ensemble du personnel des autres centres. Le personnel de Blois, n'est en rien responsable des décisions absurdes prises antérieurement par l'ancienne directrice régionale et validées par la DG. L'équilibre économique ne doit absolument pas reposer sur une plus grande productivité des formateurs de Blois.

FO : y -a -t – il une échéance envisagée pour ce travail de diagnostics ?

Réponse de la Direction -> le plus tôt possible, mais nous avons besoin d'une vision réaliste.

- Quelles sont les pistes pour le site unique ? Quels sont les appuis du National et du régional sur cette question ?

Les locaux qui avaient été trouvés sont en attente car les besoins réels ne sont encore pas évalués.

FO

FO : d'où l'importance de définir une échéance sur le diagnostic car la situation dure depuis trop longtemps et le personnel est en attente de projection.

Comme nous l'avons crié haut et fort depuis 3 ans, le personnel de Blois a beaucoup souffert du déficit de compétences managériales de la direction d'Olivet. Certes, nos collègues de Blois expriment un réel changement positif en termes d'écoute, de présence et d'implication de la direction, depuis leur rattachement à la direction Vallée de la Loire.

Un certain chemin est encore à parcourir, cela est presque à l'image d'une course contre la montre.... Il faut néanmoins qu'une solution pérenne en termes de locaux soit trouvée très rapidement.

INDICATEURS FINANCIERS



Pas de données. En attente de l'intervention du Commissaire aux Comptes pour résultats 2022

INVESTISSEMENTS



Projets d'investissements remontés par les centres, présenté par le DFGS

Exercice	2023
Étiquettes de lignes	Somme de Montant total du projet ajusté en € TTC
18010	510 000,00
EHP/DI - Equipement Hors production	100 000,00
création de salle événementielle externe et interne avec écran et mobilier et sanitaires	100 000,00
PMI/MI - Plan de Maintenance immobilière	410 000,00
réfection d'une partie des toitures gouttières objectif stopper les infiltrations créatrices de risques d'accidents, répondre aux exigences d'économie d'énergie.	350 000,00
changement des portes et fenêtres actuellement d'origine en bois et simple vitrage. Objectif économie énergétique	60 000,00
28010	1 046 000,00
EDD/ED - Evolution du dispositif de production	96 000,00
Adaptation certification plateaux	96 000,00
PMI/MI - Plan de Maintenance immobilière	950 000,00
accessibilité 1 tranche accueil	50 000,00
accessibilité 2 tranche Bat 6	50 000,00
Eclairage extérieur	80 000,00
Peinture Bat SHED intérieur	200 000,00
Réfection du parking stagiaires	80 000,00
Renovation extérieur hébergement	300 000,00
Rénovation, entretien des toitures du centre	90 000,00
Sanitaires espace SHED	100 000,00
36011	348 366,00
CDV/HR - Cadre de Vie - Hébergement/Restauration	90 000,00
cabines de douches en PVC dont les socles ne sont plus réparables créant des infiltrations dans les salles et circulations des niveaux inférieurs	90 000,00
EDD/ED - Evolution du dispositif de production	158 366,00
Pour répondre aux attentes du nouveau titre en lien avec les exigences communiquer pour l'INA (formation OPVV)	158 366,00
PMI/MI - Plan de Maintenance immobilière	100 000,00
réfection sols et murs salles de cours, bureaux et sanitaires actuellement en moquettes ou en peinture écaillées	100 000,00
37011	250 000,00
PMI/MI - Plan de Maintenance immobilière	250 000,00
Augmentation du nombre de places de parking (100 places)	250 000,00
45010	350 000,00
PMI/MI - Plan de Maintenance immobilière	350 000,00
Couverture du BAT 3 hébergement vétuste	350 000,00
Total général	2 504 366,00

Le DFGS (Directeur des Finances, Gestions & service) : le plan pluriannuel des investissements est élaboré avec un nouvel outil qui met en perspective les différents projets émis par les centres dans le même mode opératoire. Cet outil n'est pas une contractualisation mais à vocation de permettre principalement la planification des éventuels investissements, et doit nous permettre de continuer à investir sur le maintien du parc immobilier, l'évolution des dispositifs, le cadre de vie et les équipements hors dispositif. Ce tableau donne simplement une orientation sur certains projets que les centres nous ont remontés .../...
.../...Le siège a besoin de savoir s'il y a des projets d'investissements. C'est-à-dire que la trésorerie nationale a besoin de savoir si elle doit aller chercher des fonds. Donc si on cumule tous les projets de centre au niveau national, peut-être que l'AFPA aura besoin de X milliers d'euros à un moment précis dans l'année, ce qui permet d'avoir un dialogue de gestion cohérent avec les tutelles et avec le pôle bancaire .../...

La délégation **FO** est très étonnée, certains centres ont des bâtiments dans des états relativement, voir, très vétustes depuis plusieurs années et ne semblent pas avoir encore remonté leurs besoins d'investissements pour 2023 ... !!!!!

FO

CONGES & FERMETURES DES CENTRES

Fermeture de tous les Etablissements AFPA, le :

- **14 août 2023** au titre de la journée de pont non récupérable.
Il s'agira, pour tous les salarié(e)s, de la journée de pont offert par l'Afpa.

- **10 mai 2024** au titre d'un pont obligatoire.

Cette journée donnera lieu à la pose automatique, par ordre de priorité suivant, selon les droits :

- d'une RTT employeur
- d'un congé payé ou d'un congé de fractionnement ou d'un congé d'ancienneté.

Du 26 décembre au 29 décembre 2023 dans le cadre du congé supplémentaire de fin d'année, en application des dispositions conventionnelles

Fermeture estivale des Centres Région Centre Val de Loire

Soumis à consultation

Pour l'été 2023, les centres du Centre-Val-de-Loire seront fermés pour congés.

Tous les centres seront fermés du 07 août au 18 août 2023 (pas de dérogation possible)

De la même manière que sur la période du 26 au 29 décembre, la direction générale prévoit un service minimum, il est prévu un service minimum du 7 au 18 août pour certains services de la DR, pour les Ressortissants Ukrainiens et pour le dispositif Hope.

La DR sera très vigilante par rapport à ce qui a pu se passer sur certains centres l'année dernière.
Il n'y aura pas d'adaptation des dispositions.

FO

La délégation **FO** est totalement opposée au fait que l'on impose des congés sur la période la plus chère de l'été à des salariés qui voient en plus leur pouvoir d'achat de plus en plus restreint.

Dans le cadre de la consultation la délégation **FO** est totalement contre, mais ce n'est qu'une consultation !!!

MELI MELO D'INFOS

Prochaine CSSCTE	09 Mars – Teams
Prochain CSE.E	21 Mars à Issoudun
Prochaine Commission ASC	04 avril – Teams

Où retrouver les PVC des CSE.E Centre val de Loire :

Dans **TEAMS** : AFPA CENTRE VAL DE LOIRE ➤ Espace du personnel ➤
Fichiers ➤ 6.Tableaux d'affichage ➤ PV CSE-E CVDL

**Vous pouvez compter sur nous !
La ligne de conduite **FO** ne changera pas :**

RESISTER – REVENDIQUER – RECONQUERIR



Mobilisation contre la réforme des retraites, préparation du 7 mars : interview du secrétaire général de la Confédération FO, Frédéric Souillot.

<https://www.force-ouvriere.fr/mobilisation-contre-la-reforme-des-retraites-preparation-du-7>

1^{ère} Organisation Syndicale en région

Vos représentants FO en région Centre Val-de-Loire

Dpt	Représentants FO	Mandats	e-mail
28	Marc GOMMER	*Elu au CSEE *Représentant de proximité *Correspondant local titulaire ASC	marc.gommer@afpa.fr
18 36	Alain LHUILLIER	*Elu CSEE	alain.lhuillier@afpa.fr
	Marlène TROHAT	*Représentante de proximité *Correspondante locale suppléante ASC	marlene.trohat@afpa.fr
37	Nadia BUFFET	*Elue au CSEE *Correspondante locale suppléante ASC	nadia.buffet@afpa.fr
	Sandrine LEGALLAIS	*Elue au CSEE *Représentante de proximité	sandrine.legallais@afpa.fr
41 – 45 Centres et DR	Bérangère CRIQUI	*Elue au CSEE *Représentante de proximité	berangere.criqui@afpa.fr
	Cédric GASNIER	*Elu au CSEE *Représentant de proximité	cedric.gasnier@afpa.fr
	Nicolas GUILLOIS	*Elu au CSEE *Représentant de proximité *Membre Commission des ASC *Membre CSSCTE	nicolas.guillois@afpa.fr
	Isabelle KINDERF MAZABRAUD	*Secrétaire du CSEE *Elue au CSEE *Représentante de proximité *Membre CSSCTE	isabelle.Knderf.Mazabraud@afpa.fr
	Silvia ROBINARD	*Elue au CSEE *Correspondante locale titulaire ASC	silvia.robinard@afpa.fr
Région Centre Val-de- Loire	Isabelle KINDERF MAZABRAUD	Déléguée syndicale régionale	FO.AFPA.CVL@AFPA.FR
	Patrick HERMAS	Délégué syndical régional Représentant syndical FO CSEE	FO.AFPA.CVL@AFPA.FR

Adhérer à **Force Ouvrière AFPA Centre Val de Loire**

Pourquoi adhérer ?

Emploi, formation professionnelle, protection sociale, accords AFPA, défense des statuts des agents de l'AFPA... toutes ces questions sont au cœur de votre vie quotidienne. Pour être efficace, il faut être informé, et il faut s'organiser, **parce que c'est uni que l'on peut se faire entendre et respecter**.

Votre avenir, celui de vos enfants, sont liés aux droits collectifs et individuels ainsi qu'au respect des droits sociaux qui sont les fondements effectifs des valeurs républicaines : le Code du travail, la Sécurité sociale, l'Enseignement, la Formation professionnelle, les Services publics, les conventions collectives nationales, les accords nationaux propres à l'AFPA.

Alors pour les défendre, pour se défendre, mais aussi pour acquérir de nouveaux droits, pour plus de solidarité, rejoignez l'équipe FO AFPA de la région Centre Val de Loire et prenez votre avenir en main !

Force ouvrière est partout à vos côtés avec des femmes et des hommes libres, dans un syndicat libre.

FO c'est quoi ?

FO est un syndicat qui puise son origine dans la première Confédération interprofessionnelle, créée à Limoges en 1895, qui se nommait : Confédération Générale du Travail. Cette "CGT", à l'époque, avait pour seul objet, la défense des intérêts des salariés. Par la suite, ce syndicat a subi l'influence politique des communistes, qui provoqua plusieurs scissions. Tous ceux qui étaient attachés à l'indépendance syndicale condamnèrent et refusèrent la politisation de la CGT et sa soumission au Parti Communiste Français. C'est alors, par conviction, qu'ils créèrent (avril 1948) la Confédération Générale du Travail

FORCE OUVRIERE (CGTFO).

Mais pourquoi avoir conservé le sigle CGT ?

Bien sûr, par fidélité à l'idéal de liberté et d'indépendance syndicale, qui était à l'origine de la création du mouvement syndical interprofessionnel, mais aussi pour garder ses racines et continuer le véritable syndicalisme indépendant. **Aujourd'hui FO** - historiquement et juridiquement la CGTFO - **est le seul syndicat français libre et indépendant à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques et, de façon générale, de toute influence extérieure au syndicat.**

C'est sa force, c'est votre force.

.....

Bienvenue à FO

Demande d'adhésion à **FO** – AFPA

Crédit d'impôt pour adhésion syndicale :

66 % des cotisations annuelles versées, dans la limite de 1 % de votre revenu brut imposable relevant de la catégorie des traitements, salaires, pensions et rentes viagères à titre gratuit.

*Exemple : si votre cotisation annuelle est de 100 €, le crédit d'impôt est de : 100 € x 66 % = 66 € soit un reste à charge réel de **34 € seulement**. Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, l'excédent vous est restitué.*

Pour rejoindre l'équipe

FO AFPA en région Centre Val de Loire

Contactez : **FO.AFPA.CVL@afpa.fr**

Adhésion à FO FPA, tout ce que vous devez savoir... .. même si vous n'avez jamais osé le demander !

Vous venez de recevoir votre carte d'adhérent (e) à Force Ouvrière ou vous souhaitez vous renseigner à ce sujet, voici quelques infos utiles.

La cotisation syndicale, c'est quoi ?

La cotisation est la matérialisation de la **libre adhésion du salarié au syndicat**. La contribution financière fait du salarié un **adhérent**. En tant que telle, sa cotisation lui donne des droits : information, défense individuelle, consultation, participation à la décision du syndicat, formation.

Les syndiqués sont la base vivante du syndicat. Sans syndiqué, il n'y a pas de syndicat. Le syndicat n'est pas l'affaire d'un militant ou d'une militante, seul-e syndiqué-e dans son entreprise, aussi éclairé-e soit-il ou soit-elle. Le syndicat est un groupe de salariés, conscients de la nécessité de l'action collective et qui matérialisent cette volonté d'action collective par une contribution financière : **la cotisation**.

Les syndiqués se sentiront d'autant plus concernés par l'action du syndicat qu'ils seront informés et consultés régulièrement sur les positions à prendre (et auront le sentiment de l'être). **Le collectage** des cotisations est donc un excellent moyen pour être à l'écoute des adhérents, recueillir leurs avis et leurs questions.

Les cotisations perçues « sur le terrain » auprès des adhérents représentent la seule ressource qui permette vraiment l'expression d'un syndicalisme libre et indépendant. C'est la raison pour laquelle la part des cotisations dans le total des ressources du syndicat se doit d'être la plus élevée possible.

C'est donc l'affaire de nous tous, adhérentes et adhérents de la SFN FO FPA1.

La cotisation syndicale, à quoi sert-elle?

- **Disposer de moyens puissants de communication,**
- **Tenir des assemblées** (qui servent à coordonner les actions et les revendications), **des congrès, assurer des réunions** dans lesquelles les militants échangent leurs expériences et leurs problèmes,
- **Défendre le travailleur** dans sa situation particulière : - **effectuer des démarches diverses, organiser des permanences** de renseignements juridiques, **porter**, si nécessaire, l'affaire devant les **Prud'hommes ou autres tribunaux.**
- **Permettre aux militants mandatés de soutenir :**
 - les travailleurs en lutte,
 - ceux qui subissent la répression, le harcèlement, la discrimination, etc...



La cotisation syndicale, comment se détermine-t-elle ?

À FO, la détermination du montant de la cotisation (prix pour les adhérents) est une opération qui peut paraître complexe. Le coût d'une cotisation n'est pas le même à Lille ou Marseille et d'une Fédération à l'autre. Cette situation n'est pas l'illustration d'un dysfonctionnement profond. C'est l'illustration du fédéralisme et de la démocratie.

Le principe historique : « une heure de travail mensuel »

Historiquement, le principe qui contribue à la détermination du montant de la cotisation syndicale est que chaque salarié verse une heure de travail mensuel au syndicat. Dans les faits, c'est encore autour de ce principe que se situe le coût de la cotisation syndicale. La cotisation se découpe en timbres mensuels, actant ainsi le fait qu'on vient librement au syndicat et qu'on peut le quitter à tout moment. Par contre, le principe de la continuité de la cotisation veut qu'on ne se syndique pas un mois sur deux ! **Pour prétendre être syndiqué à FO et disposer des droits inhérents à chaque syndiqué FO, il faut payer régulièrement sa cotisation, soit acquitter le paiement de 12 timbres mensuels (2 à minima par année pour les camarades retraités).**

Comment se calcule-t-elle en 2023 à la SFN FO FPA1?

La cotisation 2023 comprend :

- Le prix de la carte (**8,20 Euros**)
- Le prix des timbres mensuels.

La carte

Le montant de la carte n'est à payer par l'adhérent qu'une fois en début d'année ou lors de son adhésion. Son montant est reversé par la trésorerie nationale à la Confédération via la Fédération concernée par le secteur d'activités.

Les timbres

Chaque carte comprend douze timbres (sauf adhésion en cours d'année ou retraité).

Le prix du timbre mensuel payé par l'adhérent comprend :

- Une part à payer directement à l'Union Départementale en fin d'année (fixée par l'Union Départementale),
- Une part à régler à la section fédérale nationale de la FPA déterminée par le barème de cotisation. Cette part comprend la cotisation au Syndicat calculée en fonction du **salaires brut de janvier 2023** (AIB + PE + PRU). S'y ajoute la cotisation FNECFP² fixe (**3,85 € par timbre pour 2023**).

Les camarades retraités adhérents à notre Syndicat doivent acquitter annuellement la valeur de la carte syndicale + à minima 2 timbres par an calculés selon le barème en vigueur + une vignette UCR (Union Confédérale des Retraités) d'un montant de **14,75 €**.

Coût réel pour l'adhérent?

La cotisation, elle représente environ **0,75 %** de votre salaire net (trois fois moins que la CSG qui vous est prélevée chaque mois !). Par ailleurs, vous bénéficiez d'une **réduction d'impôts égale à 66 %** des cotisations versées. Pour les adhérents qui ne sont pas soumis à imposition, l'administration fiscale vous reversera 66 % des cotisations versées. Prenons l'exemple d'une cotisation syndicale de 150 €. Cela signifie que le crédit d'impôt sera de 99 euros. Si le bénéficiaire n'est pas imposable, l'intégralité de cette somme lui sera restituée par le Trésor Public. Sinon, ces 99 € seront déduits sur le montant de l'impôt dû.

Dans ce cas, le coût réel de la cotisation est de 51 euros, **soit 4,3 euros par mois !**

A méditer et à faire méditer aux salariés qui reprochent aux syndicats d'appliquer des niveaux de cotisation trop importants... mais demandent ensuite des services illimités et efficaces !

Bien à vous...